

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 22 Octobre 2020

Délibération n°20201022_11

Nombre de conseillers communautaires:En exercice : **70**

Présents : 52

Pouvoirs : 4

Suppléants : 4

= **VOTANTS : 60**

- dont « pour » : 60

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ASSAINISSEMENT – SPAC – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS 2019)

Le jeudi 22 octobre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16 octobre 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la salle des fêtes de Puyréaux.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique CROIZARD Christian – HENTRY Jimmy - ROULAUD Jean-Jacques – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAUDAUD Gérard TEILLET Anne - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe - MAGNANT Jacques – JÉRÔME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant
PAPILLAUD Sonia représentée par METAYER Jean-Pierre - suppléant
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante
MUGNIER Pierre-Hermann représenté par SAGNE Annie - suppléante

LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
SEVRIT Raymond pouvoir à LIOT Gérard

DE LUSTRAC Jean-Marc - MAHÉ Jacques

Départ de : POTEI Maryse (et son pouvoir) – CAMY Bruno (et son pouvoir).

Absents non excusés : DURAND Jean-Louis - LEMAIRE Marie-Claude - JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien
LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ASSAINISSEMENT – SPAC – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS 2019)

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport, ci annexé, est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE, ci-annexé.***

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération. Il sera également transmis aux communes concernées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

